

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 21

MONTREAL, MERCREDI 27 JANVIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Minuit moins cinq

Lise Bacon a sonné la fin de la trêve

Gilles Lesage

Tiré de sa torpeur hivernale, Québec se prépare, dans le calme feutré et trompeur des portes capitonnées, au changement de la garde.

**A** l'image même de son premier ministre, la capitale provinciale est livrée à l'incertitude et à la perplexité. Ce qui est le plus difficile, c'est l'incertitude, confiait Robert Bourassa à propos de sa maladie, à son retour de Floride, il y a 15 jours.

Hier, le chef du gouvernement jugeait «normal dans le contexte» que les deux récents discours de sa vice-première ministre, Lise Bacon, aient soulevé de la «perplexité».

Diffus, le malaise étirent aussi bien les cabinets que les technocrates. L'immense vague de sympathie et de compassion suscitée par la résurgence du cancer de l'automne 1990 persiste toujours, mais elle est accompagnée d'une vive incertitude quant au sort de M. Bourassa, de son gouvernement et de son parti.

Cette sourde inquiétude se transforme en perplexité quand la plus fidèle alliée du chef libéral depuis 1970 se lance dans «un portrait on ne peut plus révélateur des malaises qui habitent la société québécoise», selon un communiqué diffusé par Mme Bacon, jeudi dernier.

Le mois de janvier fourmille rarement d'intenses activités politiques à Québec. En attendant de retourner à Washington pour sa première série de traitements, à la mi-février, le premier ministre et son entourage ont tout fait pour laisser l'impression que c'est *business as usual*.

N'ayant rien à annoncer, M. Bourassa se tient loin des médias, profitant de rares points de presse pour commenter les plus récentes frasques de Jacques Parizeau, ou atténuer les «sorties» fracassantes de Mme Bacon et ne mettant pas en doute sa solidarité.

N'empêche que, en octobre 1990, la vice-première ministre avait sévèrement mis en garde les aspirants éventuels à la succession de M. Bourassa et dénoncé les spéculations des médias.

Il y a trois semaines, ce sont les ministres Marc-Yvan Côté et Yvon Picotte qui se sont transformés en chiens de garde et averti tout le monde que nul autre que M. Bourassa, à son heure et à sa manière, ne pouvait soulever des questions sur la direction du gouvernement et du parti.

Consigne suivie avec d'autant plus de facilité que M. Bourassa à lui-même dit qu'il ferait le point à la mi-février, et que la léthargie habituelle de janvier n'invite pas à de grands déploiements politiques. De plus, en bonne forme, le premier ministre veille au grain. Hier même, son cabinet cherchait à savoir pourquoi il n'avait pas été invité à la réception donnée par LE DEVOIR, lundi, pour souligner sa relance, alors que le ministre Gil Rémillard, lui, y était.

Mme Bacon a soulevé un certain malaise, de gros points d'interrogations avec ses interventions de la semaine dernière. A quoi ressemblera le Québec du XXI<sup>ème</sup> siècle? se demandait-elle dans son fief de Laval. Il est minuit moins cinq pour le Québec, poursuivait-elle, le lendemain, devant les amis de *Cité Libre*. Comme si ce lourd diagnostic et cette esquisse de feuille de route aliaient de soi, à ce moment-ci, de la part de la vice-première ministre. Il y a de quoi être perplexe, au bunker et dans les autres officines ministérielles.

Car si, entre toutes, Mme Bacon se permet d'enfreindre ainsi la consigne si scrupuleusement observée, de moins publiquement, pourquoi les autres garderaient-ils entre quatre murs des réflexions qui font l'objet de toutes les conversations dans la capitale inquiète et soupçonneuse?

Mme Bacon se défend de quelque arrière-pensée. Il faut la croire, elle qui se targue d'être franche et directe. Mais alors, si elle se sent obligée de donner l'alerte, de sonner en quelque sorte la fin de la récréation, c'est donc qu'elle est insatisfaite du gouvernement dont elle fait partie depuis plus de sept ans? Et si elle n'aspire pas à prendre la place de M. Bourassa, pourquoi sent-elle le besoin de brasser la cage? Qu'elle ait préparé ses «épîtres» de femme d'Etat avant que l'on sache que le cancer s'attaquait à nouveau à son chef ne change rien à l'affaire. S'il était minuit moins cinq avant le fatidique 8 janvier, n'est-il pas encore plus urgent de se ressaisir maintenant que le flottement persiste lourdement, que l'incertitude est omniprésente et la perplexité à couper au couteau?

Tirée ainsi de sa torpeur hivernale, la capitale frileuse se prépare en douceur, derrière le calme feutré et trompeur des portes capitonnées, au changement de la garde.

Au fond, Mme Bacon a exprimé tout haut ce que bien des gens, aux prises avec le désarroi d'une fin de régime, pensent tout bas et n'ont pas le courage de dire publiquement.

Peut-être sait-elle aussi de terribles secrets auxquels le commun n'a pas encore droit. Dans lequel cas, elle préparerait les esprits et les voies pour une transition en souplesse, période névralgique où elle jouera un rôle capital, quel qu'il soit, à son choix.

Qu'elle l'ait voulu ou non, Mme Bacon a mis fin à la trêve et au répit d'après les Fêtes. Livrée aux conjectures et aux spéculations, Québec restera inquiète tant que M. Bourassa ne mettra pas un terme à l'attentisme perplexe qui entoure son leadership.

CULTURE

L'affaire Hausvater: l'erreur est roumaine

PAGE B-10



POLITIQUE

Québec en lice pour le prix «Big Brother»

PAGE A-5

L'ÉCONOMIE

Journée noire dans l'aéronautique

PAGE A-7



## Jeanne Sauvé 1922-1993

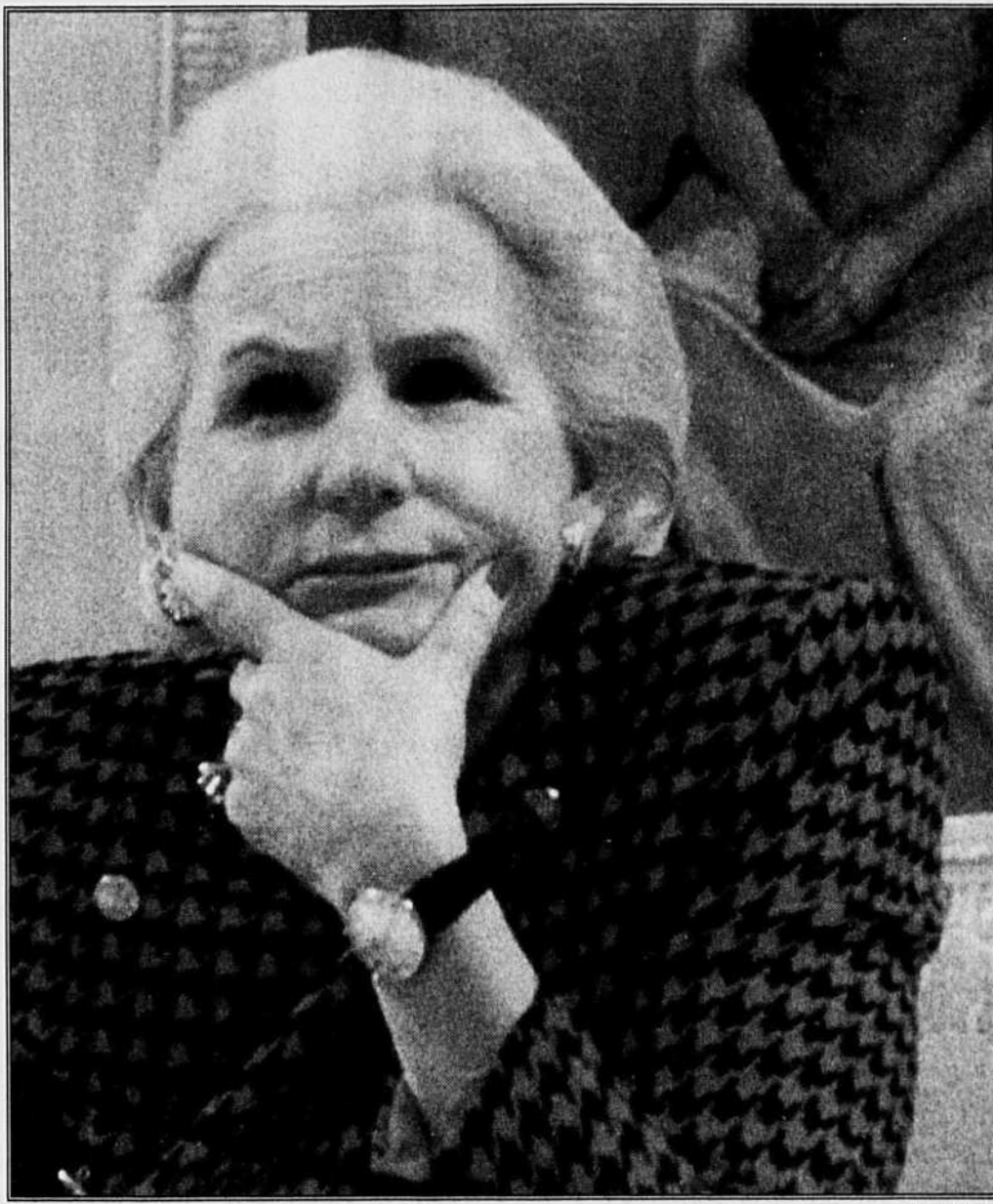


PHOTO CP

### Sur le chemin de la longue patience

L'ancien gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé, est décédée hier des suites d'un cancer dans un hôpital de Montréal. Elle était âgée de 70 ans. Ces derniers mois, Mme Sauvé s'était quelque peu éclipsée de la vie publique et s'était réfugiée auprès de ses proches. Elle s'était notamment consacrée aux activités de la Fondation qui porte son nom.

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

**V**éritable pionnière, Mme Sauvé est née en 1922, à Prud'homme, en Saskatchewan. Au cours de sa vie, Mme Sauvé a rempli des ambitions légitimes en marchant «sur le chemin de la longue patience», selon une expression qu'elle employait il y a deux ans. Elle a mené une vie jalonnée de «premières» et de nobles réalisations.

Dès l'âge de 20 ans, elle était présidente nationale de la Jeunesse étudiante catholique. Puis, diplômée après des études en civilisation française, à Paris, Mme Sauvé se retrouvait adjointe au directeur de la section jeunesse de l'UNESCO.

A son retour au Québec, la télévision de Radio-Canada, toute neuve à l'époque, demandait ses services. Elle amorçait alors une carrière dans le monde du journalisme y oeuvrant tant en anglais qu'en français. Parallèlement, elle poursuivait ses engagements pu-

blics: elle occupe alors la présidence de l'Union des Artistes et celle de l'Institut canadien d'affaires publiques.

Puis, elle débutait sa carrière politique. Le 30 octobre 1972, Mme Sauvé était élue députée libérale dans le comté fédéral d'Ahunistic, à Montréal. Moins d'un mois plus tard, elle devenait la première Québécoise à obtenir un poste de ministre au sein du cabinet fédéral. Le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau la nommait alors ministre d'Etat chargée des Sciences et de la Technologie. En tout, elle a dirigé trois ministères, notamment celui des Communications.

Après sa deuxième élection à titre de députée, dans le comté de Laval-des-Rapides cette fois, Jeanne Sauvé accède à la présidence de la Chambre des Communes. De son propre aveu, il s'agissait là du travail le plus difficile qu'elle ait eu à accomplir. Dans une entrevue qu'elle accordait en mars 1991 au DEVOIR,

VOIR PAGE A-10: SAUVÉ

■ Voir aussi: Consternation à Québec et Ottawa Page A-4

## Le diplomate musclé du Québec

Boutros-Ghali a fait appel au général Maurice Baril pour planifier les futures forces de l'ONU

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

**N**ew York - Le secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali a concu une doctrine de diplomatie musclée qui lui permettra d'imposer la paix par les armes.

Et c'est à un militaire canadien, le brigadier-général Maurice Baril, qu'il a confié la tâche de fourbir ses armes.

Dans son vaste bureau au sommet de la tour des Nations unies à Manhattan, ce natif de Saint-Albert de Warwick, qui n'était jamais venu à New York avant, est chargé de planifier la mise sur pied des futures forces militaires de l'ONU.

Il est, depuis septembre dernier, le conseiller militaire de M. Boutros Boutros-Ghali.

Lorsqu'il accomplissait des missions de maintien de la paix pour le compte de l'ONU, Baril n'hésitait pas à se



PHOTO ARCHIVES

Il y a un an, 10 000 Casques bleus étaient déployés de par le monde. Ils sont aujourd'hui plus de 50 000.

VOIR PAGE A-10: DIPLOMATE

Enfouissement des déchets

## Paradis ordonne une enquête

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

**T**rois jours après qu'un verdict de la Cour supérieure eut ébréché son pouvoir d'enquête, le ministre québécois de l'Environnement, Pierre Paradis, contre-attaque en déclenchant une enquête publique dans deux des plus chauds dossiers d'enfouissement des déchets.

Paradis ordonnera aujourd'hui au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'enquêter sur le projet de la société Bérrou-Transvick d'augmenter de 910 000 tonnes la capacité de son site d'enfouissement de Saint-Jean-de-Matha, actuellement presque rempli.

C'est Bérrou-Transvick qui est à l'origine du verdict de la Cour supérieure relatif à un projet plus modeste visant à prolonger la vie utile du site mathalois de sept à huit mois pour lui éviter la «faillite».

Cette enquête Saint-Jean-de-Matha fait suite à une autre demande d'enquête, par Paradis, sur le projet d'agrandissement du site de Saint-Tite-des-Caps où est enfouie, malgré une vive opposition locale, une partie importante des déchets de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

La décision de déclencher une enquête sur le projet principal de Transvick survient trois jours après que

VOIR PAGE A-10: PARADIS

## Tourmente cocasse autour d'un leadership

Bacon et Bourassa tentent de calmer la rumeur

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

**M** Robert Bourassa et Mme Lise Bacon se sont retrouvés hier dans une tourmente plutôt cocasse, l'un et l'autre essayant de calmer la rumeur selon laquelle la vice-première ministre serait en piste pour une course au leadership.

Cette impression est née la semaine dernière après que Mme Bacon eut livré deux discours étoffés sur l'avenir du Québec en autant de jours, comme le rapportait LE DEVOIR vendredi.

M. Bourassa a reconnu que cela pouvait laisser «perplexe». «Si on a exprimé une perplexité, c'était normal dans le contexte», dit-il, sans toutefois préciser si lui-même avait exprimé tel sentiment. Mais, ajoute-t-il, «l'important est que Mme Bacon a été très claire», en réaffirmant sa totale solidarité envers lui-même et le gouvernement.

Mme Bacon a pour sa part piqué une sainte colère devant les journalistes, les accusant «d'abaisser le niveau du débat», en laissant planer des rumeurs non vérifiées.

«Je n'ai pas de leçon de loyauté et de fidélité envers M. Bourassa à recevoir des médias qui n'ont rien compris, dit-elle. Lorsque j'ai appris de sa bouche qu'il était malade, j'ai interrompu mes vacances au Mexique. Des

VOIR PAGE A-10: LEADERSHIP

## Rabin confiant d'obtenir le soutien de Clinton

«Jusqu'à ce jour, aucune administration américaine n'a permis de sanctions contre Israël»

D'APRÈS AFP ET REUTERS

**J**érusalem — Le chef du gouvernement israélien s'est dit hier confiant dans le soutien des Etats-Unis face à l'appel aux sanctions lancé par l'ONU pour le forcer à accepter le retour des Palestiniens déportés.

Devant la commission des affaires étrangères et de la défense de la Chambre, réunie à huis clos, le premier ministre Yitzhak Rabin a déclaré, selon des informations transmises à la presse: «Jusqu'à ce jour, aucune administration américaine n'a permis des sanctions contre l'Etat d'Israël. J'espère que cela continuera».

Rappelons que le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a invité lundi le Conseil de sécurité à prendre «toutes les mesures nécessaires» pour annuler l'expulsion des Palestiniens.

M. Rabin avait été renforcé dans son sentiment par une déclaration de l'ambassadeur des Etats-Unis en Israël, William Harrop, qui a jugé, hier, sur la radio militaire de l'Etat juif, qu'il était «très improbable» que le président Bill Clinton accepte des sanctions des Nations unies.

VOIR PAGE A-10: ISRAËL

INDEX

Les Actualités...A4	Éditorial.....A8
Agenda culturel..B8	Idées.....A9
Annonces classées..B4	Le Monde.....B3
Avis publics.....B2	Montréal.....A3
Culture.....B10	Mois croisés.....B4
Découverte.....B1	Politique.....A5
Économie.....A7	Les Sports.....B6



Météo  
Faible neige.  
Max: -3.  
Détails en B2

## • LES ACTUALITÉS •

### Autochtones déboutés en Ontario: les chefs Norton et Peltier peu surpris

ROLLANDE PARENT

DE LA PRESSE CANADIENNE

Montréal — Les chefs Joe Norton et Jerry Peltier des Conseils de bande de Kahnawake et Kanesatake ne se sont pas montrés surpris, hier, de la décision récente de la Cour d'appel de l'Ontario qui a refusé de reconnaître la validité d'un traité permettant aux autochtones vivant au Canada de faire entrer au pays des marchandises américaines sans avoir à payer les taxes et droits d'accise.

Les deux hommes ont indiqué que certains éléments de la cause en question présentaient des faiblesses et qu'il valait mieux attendre, pour être véritablement fixé, de savoir ce qu'il adviendrait de celle de Mike Mitchell, chef de la réserve d'Akwesasne, se trouvant devant la Cour fédérale du Canada.

Dans une décision rendue la semaine dernière, la Cour d'appel a jugé que ni le traité de Jay de 1794 ni aucun autre traité n'accordent aux autochtones des privilèges spéciaux leur permettant de faire entrer au Canada des marchandises provenant des États-Unis sans avoir à défrayer les taxes et droits d'accise.

«Il n'existe aucune bonne raison pour les Indiens, s'ils veulent entrer en compétition avec d'autres citoyens, d'avoir le droit et le privilège d'importer leurs marchandises des États-Unis sans droits d'accise», peut-on lire dans la décision.

La Cour d'appel considère que les traités peuvent conférer des bénéfices aux Indiens mais ne leur accordent pas de droits commerciaux.

Elle a accepté les arguments présentés par le représentant de la Couronne, Dogan Akman, voulant que le traité Jay — qui a été conclu entre la couronne britannique et les États-Unis et qui permettait aux autochtones de traverser la frontière commune — n'est pas un traité impliquant directement les Indiens selon la Constitution de 1822.

Le cas étudié était celui d'Elizabeth Vincent, une Huronne de Lorette-

ville, près de Québec, qui a été arrêtée à Cornwall en 1988 et trouvée en possession de sept caisses de cigarettes canadiennes valant 1680\$ et 60 038 \$ en argent comptant.

Mme Vincent avait obtenu en cour le soutien des chefs indiens de l'Ontario.

Aux yeux du chef Peltier, la cause de Mme Vincent était faible «parce qu'elle est une non-autochtone mariée à un autochtone qui se servait pour se défendre d'un traité conçu pour des Indiens».

Il a promis de surveiller «de très près» la cause de chef Mitchell d'Akwesasne parce qu'elle parle «des droits véritables accordés par le traité Jay et comment ils s'appliquent à nous».

Pour sa part, le chef Joe Norton a déclaré que «ce n'est pas parce que la Cour d'appel de l'Ontario a décidé ainsi que nous allons abandonner. Nous allons continuer de nous battre et tôt ou tard nous allons obtenir justice, d'une façon ou d'une autre».

Le chef du conseil de Kahnawake a dit voir cela «comme un recul temporaire, un autre obstacle que nous devons contourner. Nous gagnons. Je n'ai aucun doute là-dessus».

Pour lui, la cause à surveiller est celle du chef Mitchell «parce qu'elle se rapporte à nos droits de rapporter des marchandises pour des fins commerciales ou personnelles. Nous avons le droit de faire du commerce autant aux États-Unis qu'au Canada».

Le chef Mike Mitchell s'était présenté aux douanes canadiennes du pont international de Cornwall, en mars 1988, conduisant un camion qui contenait des marchandises, dont une machine à laver, des bibelles, des couvertures et des biscuits.

Il avait affirmé aux douaniers qu'il s'agissait de cadeaux que voulaient donner des Mohawks d'Akwesasne à leurs congénères de la réserve de Tyendinaga, près de Belleville, en Ontario.

### Le décès de Jeanne Sauvé sème la consternation

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Le décès de Mme Jeanne Sauvé, hier à Montréal, a semé la consternation hier à Québec et Ottawa.

Robert Bourassa

«C'est avec une profonde tristesse que j'apprends ce décès», a déclaré le premier ministre Robert Bourassa.

«Mme Sauvé a servi son pays avec une dignité exemplaire, une grande intelligence et un grand dévouement», a déclaré le premier ministre. La décision n'avait pas encore été prise à savoir qui représentera le gouvernement aux funérailles de l'ex-gouverneur général.

Jacques Parizeau

Le chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau, a fait savoir qu'il perdait en Mme Sauvé une amie personnelle. M. Parizeau connaissait l'ex-gouverneur général et son conjoint, feu Maurice Sauvé, depuis les années 50, a indiqué le bras droit de M. Parizeau, Hubert Thibault.

M. Parizeau a indiqué qu'il entendait rendre hommage à la défunte à titre privé.

Brian Mulroney

«Tout au long d'une des carrières publiques les plus admirables de sa génération, Jeanne Sauvé a incarné

avec dignité et grâce un profond amour de son pays et un dévouement constant en faveur de ses compatriotes. Notre histoire retiendra que, comme journaliste, député et ministre, puis Présidente de la Chambre des communes et Gouverneur général du Canada, Mme Sauvé a exercé les fonctions les plus exigeantes de la vie publique avec intelligence et générosité», a déclaré le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, dans un communiqué.

«Son exemple et son action ont touché et inspiré des millions de Canadiens et Canadiennes. Et tous ceux et celles qui ont été honorés de son amitié ou qui ont eu le privilège de travailler ou de servir avec elle n'oublieront jamais sa bonté naturelle et la clarté de sa pensée.»

Ramon Hnatyshyn

«Aujourd'hui, les Canadiens sont en deuil. Notre pays a perdu une de ses âmes les plus vibrantes, la très honorable Jeanne Sauvé», a écrit le Gouverneur général du Canada, Ramon Hnatyshyn.

«Cette femme d'une grande générosité et d'une intelligence supérieure a conquis tous les sommets qu'elle s'est proposée d'atteindre dans sa vie. Comme journaliste, elle gagna l'admiration générale de ses pairs; comme femme politique, elle laissa sa marque sur plusieurs portefeuilles clés dans les années soixante-dix; comme prési-



Jeanne Sauvé

dente de la Chambre des communes, elle se montra impartiale et progressiste; et comme première femme gouverneur général, elle fut animée par son amour de la patrie.

«La carrière de Jeanne Sauvé fut certes jalonnée de réalisations remarquables, et elle laissera le souvenir durable d'une femme qui a grandement contribué à la société canadienne et qui a servi son pays avec un dévouement inlassable. D'autre part, ses sentiments humanitaires l'ont inspirée à travailler sans relâche en faveur de nombreuses causes au profit de la jeunesse, en particulier la Fondation Jeanne Sauvé pour la jeunesse, fondée par elle. Tous ceux et celles qui ont connu la très honorable Jeanne Sauvé

se souviendront de sa personnalité chaleureuse et de sa profonde fidélité aux valeurs et aux personnes qui lui étaient chères.

Jean Chrétien

«J'ai eu le bonheur de servir au cabinet ministériel aux côtés de Jeanne Sauvé. Plus qu'une collègue, elle était devenue une amie et une amie de ma famille», a pour sa part déclaré le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien.

«Elle a été une de nos plus éminentes Canadiennes, son décès laisse un grand vide au Canada. Toujours au service de son pays, elle s'est d'abord distinguée à titre de journaliste, puis en politique. Ga titre de ministre au sein du Cabinet fédéral, de présidente de la Chambre des communes et de gouverneur général du Canada. L'annonce de son décès attristera les Canadiens et les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Elle aura consacré sa vie au service de son pays et de ses concitoyens.»

Gérard Pelletier

De son côté, l'ancien ministre Gérard Pelletier a rappelé qu'il avait connu Mme Sauvé en 1942 alors qu'ils militaient tous deux dans un mouvement étudiant d'action catholique.

«C'était une personne croyante qui l'est restée jusqu'à sa mort», a dit M. Pelletier.



PHOTO JACQUES NADEAU

### Oka: la SQ admet avoir tiré des coups de feu

ROLLANDE PARENT

DE LA PRESSE CANADIENNE

Le procureur de la Sûreté du Québec a admis hier que des policiers du groupe d'intervention avaient tiré des coups de feu le 11 juillet 1990 à Oka au moment où ils tentaient d'enlever les barricades dressées par des Mohawks.

Au cours de l'été 90, les policiers de la SQ ont toujours soutenu qu'aucun policier n'avait tiré ce jour-là.

Cette information contraire est venue de nul autre que de Me Mario Bilodeau, procureur de la SQ, hier, à l'enquête du coroner portant sur la mort du caporal Marcel Lemay atteint d'une balle de calibre .223.

Me Bilodeau a cependant tenu à ajouter que les policiers avaient tiré «après que les Mohawks ont tiré».

Quoi qu'il en soit, ce commentaire a été fait alors que l'expert en balistique Jean Dion s'appretait à rendre publics les résultats de l'examen fait sur les projectiles .223 qu'avaient en leur possession au moins neuf policiers, le 11 juillet 1990.

M. Dion a expliqué que le responsable de l'enquête, Raymond Bellemare, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), lui avait procuré deux projectiles pris dans chaque chargeur contenant des .223.

Le rapport comporte le nom de neuf policiers, trois de l'équipe de Québec et six de l'équipe de Montréal.

Deux chargeurs supplémentaires retrouvés dans une camionnette ont également été analysés.

M. Dion a conclu que les projectiles des policiers ne comportaient

pas toutes les caractéristiques de celui qui avait causé la mort du caporal Lemay. Ce dernier était doté à la pointe d'une tige d'acier (penetrator) alors que ceux des policiers avaient une pointe à bout creux.

Dans son rapport rendu public le 27 mai 1991, le coroner Paul G. Dionne écrivait que les agents de la SQ «n'avaient pas tiré de coups de feu au moment où le caporal Lemay fut atteint».

Il ajoutait que les agents de la SQ avaient riposté une fois complétée l'évacuation du corps du caporal Lemay.

«C'est à ce seul moment que des coups de feu ont tirés par la SQ et ceci de façon à sécuriser la retraite», écrivait-il.

Le coroner Dionne n'avait pas obtenu la collaboration des Mohawks au cours de son enquête et son rapport est «largement inspiré» du rapport du SPCUM, comme il l'a lui-même reconnu.

Par ailleurs, le témoignage de l'expert en balistique Jean Dion a permis de constater que les policiers ont pu récupérer de très nombreuses munitions, le 27 septembre, quand ils ont finalement pu se rendre à Oka, après la reddition des Mohawks.

En plus de quelque 25 armes, les policiers ont retrouvé 14 611 cartouches, dont 6506 de calibre .223. De ce nombre, 38 présentaient les mêmes caractéristiques que le projectile qui a tué le caporal Lemay.

L'agent Dion croit que l'arme la plus susceptible d'avoir tué le caporal Lemay est une AR-15 (ou M-16) de type militaire américain.

L'enquête se poursuit aujourd'hui.



### CBF Bonjour vient faire l'école buissonnière au DEVOIR

La salle de rédaction du DEVOIR a connu hier une activité peu commune aux quotidiens à cette heure matinale. Avant l'aurore, l'équipe de CBF-Bonjour y a installé ses quartiers pour diffuser dès 6h07 une émission spéciale consacrée à la relance et la nouvelle toilette typographique du DEVOIR. Lecteurs, chroniqueurs, journalistes et amants du DEVOIR étaient de la partie et se sont pliés avec bonheur au rythme infernal de l'émission-marathon. Télégrammes, fax, témoignages et bouquets — dont un de plus de 400 roses! — ont été envoyés au DEVOIR pour souligner ce grand jour. Pendant ce temps, la directrice, Lise Bissonnette, et Joël LeBigot n'ont pas échappé au coup de crayon vitriolique de notre caricaturiste, Serge Chapleau, qui a croqué le mémorable tandem. Les 60 000 copies du nouveau DEVOIR se sont envolées hier comme des petits pains chauds. Tôt en matinée, le journal était introuvable dans la plupart des points de vente de la région de Montréal.

## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

#### ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355

Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE

LE DEVOIR  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE  
MONTREAL (QUEBEC) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR

SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H00 À 16H30

### 24 personnalités décorées à Québec

NORMAN DELISLE

DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Vingt-quatre québécois ont été décorés hier de l'Ordre national du Québec au cours d'une émouvante cérémonie au salon rouge du Parlement de Québec.

L'un d'eux, le général Dollard Ménard, a participé au débarquement de Dieppe en août 1942, au cours de laquelle quelques milliers de soldats canadiens du 22<sup>e</sup> Régiment et des Fusiliers Mont-Royal, ont trouvé la mort.

Ce militaire, passé à la légende de son vivant, s'est présenté bardé de toutes ses décorations militaires pour recevoir l'insigne de l'Ordre national du Québec des mains du premier ministre, Robert Bourassa.

«Cela me fait du bien», a commenté le général qui a signalé que certaines de ses décorations avaient été obtenues à la suite de sa participation aux forces de paix des Nations unies, «quand j'étais au service de la

paix après avoir fait la guerre».

Le sculpteur Jean-Julien Bourgault, de Saint-Jean-Port-Joli, et sa sœur Anselme (Césira Parisotto), des Soeurs de la Charité de Sainte-Marie, ont également été décorés comme Grands Officiers de l'Ordre. M. Bourgault, retenu par la maladie, s'est fait représenter par son fils Pierre tandis que sa sœur Anne-Marie Marleau a reçu, au nom de la communauté religieuse, la médaille de Soeur Anselme, décédée le 16 décembre dernier.

Deux vedettes du monde artistique, Roger Baulu, «le Prince des annonceurs», et le comédien Gilles Pelletier ont également été honorés à titre d'officiers de l'Ordre, tout comme le dramaturge Marcel Dubé et le mathématicien Maurice L'Abbé, de l'Université de Montréal.

L'homme d'affaires Jean Coutu, président du groupe de pharmacies qui portent son nom, le peintre Jacques de Tonnacour, Richard W. Pound, du Comité international

olympique, et la chancelière de l'Université McGill Greta Chambers ont également été reçus officiers de l'Ordre.

#### Chevaliers

Treize autres Québécois et Québécoises ont été reçus Chevaliers de l'Ordre national du Québec. Ce sont:

— Guy Beaulne, réalisateur de séries télévisées (dont *La Famille Plouffe*) et homme de théâtre;

— Alice Benjamin, obstétricienne de l'hôpital Royal Victoria et spécialiste des grossesses à risques;

— François Bernier, musicien et chef d'orchestre, qui, retenu par la maladie, s'était fait remplacer par son fils Christian;

— Young Sup Chung, généticien et biologiste de l'Université de Montréal, et leader de la communauté coréenne dont il est originaire;

— Solange Fernet-Gervais, agricultrice, journaliste et femme d'affaires de Berthierville, qui était accompagnée de ses sept enfants;

— Jeannine Gaudet-Brault, enseignante et historienne du Témiscamingue;

— Gabrielle Grimard, femme d'affaires, présidente d'une entreprise de travaux électriques de Chicoutimi et mère de neuf enfants;

— Michal Hornstein, homme d'affaires, mécène et militant pour les droits des Juifs;

— Otto Joachim, célèbre musicien, spécialiste de la musique de chambre, membre de l'Orchestre symphonique de Montréal et de l'Orchestre de chambre de McGill;

— Emile Ollivier, écrivain québécois d'origine haïtienne récipiendaire du prix littéraire de la ville de Montréal en 1990 et professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Montréal;

— Charles Rochette, hommes d'affaires de Québec, président du Groupe Roche;

— Michèle Rouleau, métisse d'Abitibi et militante pour les droits autochtones.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## ISRAËL

## Rabin confiant d'avoir le soutien des États-Unis

SUITE DE LA PAGE 1

Le premier ministre israélien a aussi répondu directement à l'appel du secrétaire général de l'ONU en se rendant dans la «zone de sécurité» installée au Sud-Liban et en affirmant que M. Boutros-Ghali «se voile totalement la face devant le terrorisme musulman extrémiste».

«Ce rapport ne tient aucun compte de l'objectif du terrorisme qui est d'amener à la fin du processus de paix, c'est un exemple de la politique de deux poids deux mesures», a ajouté M. Rabin.

«D'un côté, on exige que nous poursuivions, malgré le terrorisme, les négociations de paix, ce que nous sommes disposés à faire, et de

l'autre, on présente les mesures nécessaires pour éliminer le terrorisme et les éléments les plus extrémistes comme un obstacle à la paix», a poursuivi le premier ministre.

Pour le chef du gouvernement, Boutros Boutros-Ghali a fait «une grosse erreur» en mettant sur le même plan les résolutions concernant Israël et celles concernant l'Irak.

Reste que cette déclaration du secrétaire général de l'ONU a mis Israël dans l'embarras. Le ministre des Affaires étrangères, Shimon Peres, a expliqué que la priorité d'Israël était maintenant d'empêcher la fixation d'un ultimatum pour le respect de la résolution 799, qui remonte au 18 décembre dernier. «Nous avons des

partenaires qui comprennent le sérieux de la question», a-t-il dit à la radio militaire.

Des sanctions, a-t-il ajouté, pourraient menacer la conférence de paix, mais, dans les faits, l'avenir de celle-ci est déjà incertain car les Palestiniens refusent d'y participer tant que les expulsés ne sont pas rapatriés.

Le veto des États-Unis à une éventuelle sanction du Conseil de sécurité a aussi été abordé par le principal négociateur palestinien à la conférence de paix sur le Proche-Orient.

«Il serait honteux et ridicule si l'Amérique, dans ce cas où l'intransigeance d'Israël menace le processus de paix, prenait une position différente», a déclaré Haider Abdel-Chafi lors d'une conférence de presse.

## DIPLOMATE

## Le général Baril planifie les futures forces de l'ONU

SUITE DE LA PAGE 1

poser de sérieuses questions sur l'efficacité de ces missions et de l'ONU elle-même. C'était l'époque où l'ONU était paralysée par les rivalités Est-Ouest et Nord-Sud. Aujourd'hui, la doctrine a changé, et l'attitude de Baril aussi.

Il y a un an, 10 000 Casques bleus étaient déployés de par le monde. Ils sont aujourd'hui plus de 50 000 qui travaillent dans 13 missions et la communauté internationale réclame l'envoi de nouveaux soldats en Bosnie et au Koweït.

Le général Baril a la charge de planifier et de gérer cette petite armée en pleine expansion. Mais, en plus, le secrétaire général vient de lui demander de mettre sur pied des forces militaires à la disposition des Nations unies et qui pourraient être déployées dans les 48 heures.

«Comme le souligne M. Boutros-Ghali, il ne s'agit pas de constituer une armée permanente avec un état-major établi dans un quartier général quelque part, dit-il».

«L'idée centrale est de revoir le fonctionnement technique et politique de l'utilisation de la force militaire par l'ONU».

Jusqu'à tout récemment, les missions de maintien de la paix suivaient toujours un plan bien établi: consentement des parties; déploiement de troupes fournies par les États-membres; utilisation minimale de la force; diplomatie pour régler les différends.

Les Nations unies n'appuyaient jamais un camp au détriment de l'autre et leurs actions étaient souvent paralysées par les rivalités Est-Ouest ou tout simplement sabotées. Selon un rapport du Sénat français publié récemment, «ce système de maîtrise des conflits a dû s'insérer dans les structures existantes, tournées vers la gestion, la négociation et le compromis beaucoup plus que vers la décision, l'action et l'intervention».

Boutros-Ghali veut passer à l'action. Maurice Baril la planifie.



Le général Maurice Baril

M. Boutros-Ghali a présenté en juin dernier son Agenda pour la paix où il définit les quatre grands axes d'une politique de paix des Nations unies; diplomatie préventive; rétablissement de la paix par des moyens pacifiques ou des mesures militaires; maintien de la paix et consolidation de la paix.

Armé de ce guide pour la paix, le général Baril, entouré d'une petite équipe d'une douzaine d'officiers de plusieurs pays, tente de bâtir une structure qui va permettre à l'ONU de disposer de forces militaires.

«D'abord, notre équipe va créer une banque de données militaires à partir des informations que nous allons recueillir auprès des États-membres, dit-il. Les données porteront sur les effectifs, le nombre des soldats spécialisés, les langues, la disponibilité, le matériel, la compatibilité des armes».

«La deuxième étape sera de construire un organigramme où l'ONU pourra identifier rapidement les ressources disponibles pour une mission. Ainsi, il sera possible de déterminer quel est le pays en mesure de fournir un bataillon d'infanterie, un autre des camions de transport, un autre des hélicoptères.»

«La troisième étape sera de démontrer que l'ONU a les moyens de dépêcher une force militaire en quelques jours. Peut-être même en 48 heures. En tout cas, il faut réduire le temps de déploiement qui oscille aujourd'hui entre deux et quatre mois». Tout ce processus permettra une meilleure planification des futures missions.

Selon le général, si l'ONU dispose des informations et surtout de l'autorisation préalable des États-membres d'utiliser leurs forces militaires, le secrétaire général pourra agir plus rapidement pour mettre en application les grands axes de son plan pour la paix.

Le général Baril devra aussi mettre en pratique l'aspect le plus délicat des réformes de Boutros-Ghali: l'utilisation de la force pour faire respecter les résolutions de l'ONU.

«Je ne m'occupe pas des décisions politiques, dit-il. Ça c'est le rôle du Conseil de sécurité et des diplomates. Mon travail, c'est de m'assurer que les Casques bleus auront le matériel nécessaire pour se protéger et pour répliquer à une attaque». Reste à voir si l'ONU est prête pour le combat.

## PARADIS Une enquête publique réclamée

SUITE DE LA PAGE 1

le juge Jean-Claude Larouche, de la Cour supérieure de Longueuil, eut statué que Pierre Paradis ne pouvait pas, comme il l'a promis publiquement l'automne dernier, utiliser son pouvoir discrétionnaire d'enquête à chaque fois qu'un entrepreneur voudrait ouvrir ou agrandir un site d'enfouissement.

Le ministre avait fait cette promesse pour répondre aux attentes de groupes de citoyens et groupes environnementaux qui s'inquiètent de l'absence d'examen public dans les dossiers les plus controversés au plan environnemental.

Le ministre Paradis avait promis une enquête du BAPE dans chaque cas d'ici à ce que soit adoptée sa nouvelle réglementation en matière d'évaluation environnementale. Cette dernière, tout aussi controversée, soumettra à une évaluation publique les projets d'enfouissement jugés majeurs par le conseil des ministres.

Bérou-Transvick a soutenu avec succès devant la Cour supérieure que la décision du ministre Paradis d'envoyer en audience «tous» les projets en enquête publique était l'équivalent d'un règlement par son effet.

Un ingénieur du ministère, M. Guy Fortin, a raconté au président de Bérou Construction, M. Victor Fortin, qu'il ne pourrait lui autoriser la construction de deux nouvelles cellules en raison d'une directive de son sous-ministre, dont le promoteur a produit copie devant la Cour.

Selon Bérou-Transvick, sans ces deux cellules, qui vont prolonger la vie utile du site mathalois de sept à huit mois, la «faillite» est en vue, car la compagnie devra enfouir chez ses concurrents à un prix supérieur. Transvick envoie effectivement depuis quelque temps presque tous les déchets de la ville de Hull à Saint-Etienne-des-Grès, près de Trois-Rivières, au site de Waste Management. Et une bonne partie des déchets de ses contrats sur la Rive-Sud.

Curieusement, la preuve soumise par le procureur du ministère ne fait pas état de l'émission récente de plusieurs permis à des entrepreneurs sans que le ministre ait eu recours à son pouvoir de déclencher une enquête du BAPE.

Le jugement Larouche, que le ministre portera en appel, ordonne à Pierre Paradis d'étudier au mérite la demande de Bérou-Transvick d'ouvrir deux nouvelles cellules. Il lui ordonne même de donner suite à son ordonnance même en cas d'appel. C'est pourquoi le ministre hésitait hier, confirmait-on dans son entourage, à inclure la «petite demande» de permis de Transvick dans l'enquête du BAPE déclenchée, cette fois, sur la «grande demande».

La «grande demande», présentée au ministère le 28 juillet dernier, conférerait une capacité supplémentaire d'enfouissement d'environ 910 000 tonnes à Transvick. Cette compagnie, expliquait-on hier au ministère, enfouit environ 225 000 tonnes par an à Saint-Jean-de-Matha. Son projet consisterait à creuser une

longue tranchée autour du site actuel pour en capter les eaux souterraines afin de les traiter. M. Victor Fortin précise que sa compagnie installerait une toile imperméable dans une longue tranchée, creusée sur le pourtour du site, pour forcer les lixiviats vers un éventuel système de traitement. Des déchets seraient enfouis dans cette tranchée.

Plusieurs Mathalois opposés au projet estiment que Transvick devrait être forcée de capter ses lixiviats et de consolider le talus bordant le site même si le ministre lui refuse d'en prolonger la vie utile.

D'autre part, malgré les poursuites intentées contre certains de ses membres, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a donné mandat, le 13 janvier, à une étude légale de Montréal de faire annuler par la Cour supérieure les certificats de conformité émis par l'ex-secrétaire municipal de Saint-Jean-de-Matha aux différents projets de Transvick. Ces certificats contreviendraient à plusieurs dispositions des règlements municipaux.

L'annulation de ces certificats forcerait le ministère de l'Environnement à fermer définitivement les dossiers pendants de Transvick car la réglementation ne lui permet pas de même d'étudier un dossier non conforme aux règlements d'une municipalité. Selon Me Raymond Doré, le procureur de Saint-Jean-de-Matha dans cette affaire, la requête visant l'annulation des certificats contestés sera présentée d'ici deux ou trois jours.

## LEADERSHIP

## Bacon et Bourassa tentent de calmer la rumeur

SUITE DE LA PAGE 1

preuves de loyauté et de fidélité, j'en ai données pendant 25 ans», dit-elle.

Mme Bacon a expliqué qu'elle ne pouvait pas annuler ces deux conférences prévues, celle de Laval depuis juin, et celle à Cité Libre depuis septembre. 520 personnes avaient acheté un billet pour Laval, 350 pour Cité Libre.

Elle ajoute que M. Bourassa a pu prendre connaissance de son discours deux jours avant qu'il soit prononcé devant les Amis de Cité libre jeudi.

«La seule chose qui le dérangeait, c'était le titre», a-t-elle admis. Mais elle ne pouvait pas le changer non plus; il paraissait sur les invitations (de même que dans la publicité parue dans le numéro de décembre de Cité libre).

«Il ne m'a pas dit de ne pas y aller. Ne cherchez pas des problèmes où il n'y en a pas».

Le texte était intitulé «Il est minuit

moins cinq pour le Québec». Il mettait en cause les privilèges des baby-boomers, leur égoïsme et le fait qu'ils ne laissent pas de place aux jeunes. Elle y critiquait aussi les médias.

Le quotidien La Presse rapportait hier que M. Bourassa aurait mal digéré cette sortie, qui donnait prise à des rumeurs sur sa succession. Le titre de l'allocution était aussi jugé trop alarmiste.

«J'ai dit la même chose en mot que Johnson et M. Levesque en chiffres la semaine dernière», dit-elle, en demandant aux journalistes s'ils ont demandé au président du Conseil du Trésor et au ministre des Finances s'ils étaient dans la course au leadership.

De toute manière, dit-elle, la question ne se pose pas parce qu'il n'y en a pas de course.

M. Bourassa a pour sa part ajouté que ce qui compte pour le moment, c'est «cette solidarité exceptionnelle, totale et absolue du cabinet pour relever les défis assez exigeants qui se

présentent».

Il y a des dossiers à régler, comme celui du rapatriement des pouvoirs en main-d'oeuvre. Il y a un budget à préparer.

Le premier ministre doit entretemps retourner au National Cancer Institute, à Bethesda près de Washington, pour passer de nouveaux examens à la mi-février.

Au cours d'un point de presse en marge de la cérémonie de l'Ordre du Québec, M. Bourassa a refusé de donner des conseils à M. Mulroney sur la décision qu'il doit prendre sur son propre avenir politique.

Il a toutefois suggéré au chef du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, de tirer des leçons de l'épisode du Bloc populaire en 1944 (au provincial) et en 1945 (au fédéral). C'était peu de temps après la conscription et on accordait avant les élections beaucoup d'appui au Bloc populaire, relate-t-il. Mais ils n'ont fait élire que peu de députés (NDLR: quatre en 1944 et deux en 1945).

Jeanne Benoît avait épousé en 1952 feu Maurice Sauvé, ancien ministre dans divers cabinets canadiens. Lui survit ses fils Jean-François.

Depuis toujours préoccupée par le sort réservé aux jeunes générations, Jeanne Sauvé avait fondé en 1990, au moment de quitter les fonctions de gouverneur général, la Fondation Jeanne-Sauvé pour la jeunesse.

Vers la fin de sa vie, Mme Sauvé avait causé tout un émoi en acceptant de siéger au conseil d'administration de la compagnie d'assurances, L'Industrielle-Alliance. Des critiques l'avaient accusée de ternir ses anciennes fonctions de gouverneur général du Canada.

## SAUVÉ L'ex-gouverneur général n'est plus

SUITE DE LA PAGE 1

Mme Sauvé a réaffirmé qu'elle ne voulait pas de ce poste, ingrat entre tous. «Mais on m'a présenté l'argument que c'était une occasion de faire une brèche pour les femmes, que ce serait très visible. J'y ai alors réfléchi. Mes rapports avec le premier ministre tels que j'aurais pu refuser. Mais j'ai finalement décidé d'accepter pour les femmes et seulement pour elles», disait alors Mme Sauvé. Elle devenait ainsi la première femme à présider la Chambre des Communes.

En 1984, Mme Sauvé était nommée gouverneur général du Canada. Encore une fois, elle devenait la première femme au pays à occuper une telle fonction. Mme Sauvé se plaisait à dire qu'elle avait troqué le pouvoir pour l'influence en devenant gouverneur général du Canada. Elle disait également qu'il était intéressant de se retrouver au-dessus de la mêlée politique. Elle est demeurée en poste cinq ans et

demie. Elle quittait ses fonctions en 1990.

En fin de mandat, elle lançait un appel à peine voilé en faveur de l'unité nationale en plein débat autour de l'accord du Lac Meech. «Il m'arrive de me demander qu'est-ce qui peut nous diviser. Pourquoi mettre en doute la possibilité de poursuivre l'expérience de près de 25 ans de vie commune», demandait-elle dans son message du 1er janvier 1990.

Dans son entrevue de 1991 au DEVOIR, elle se disait plus inquiète au sujet de l'avenir du Canada qu'elle ne l'avait été dix ans plus tôt alors que le Canada connaissait de vifs débats sur le rapatriement de la Constitution canadienne.

Résolution fédéraliste, Mme Sauvé était intervenue dans le camp du OUI lors du dernier référendum sur le projet de réformes constitutionnelles. Cette intervention avait été interprétée comme un camouflet à son ancien chef, Pierre-Elliott Trudeau.

«La francophone que je suis a

À l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire, FORCES publie un numéro exceptionnel

Une fête de la mémoire par le texte et l'image, et un éclairage inédit sur les décennies qui viennent.

**FORCES**  
Revue de documentation économique, sociale et culturelle  
quartierly  
Économic, social and cultural quarterly  
Québec

1967-1992  
**VINGT-CINQ ANS D'ÉVOLUTION DU QUÉBEC**  
ÉDUCATION - SANTÉ - ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ - INFORMATION - RELATIONS INTERNATIONALES  
ET REGARDS SUR L'AVENIR

**Des synthèses, des témoignages, des interrogations, des projections...**  
Ont collaboré à ce 100<sup>e</sup> numéro :

Roland Arpin, Claude Béland, D<sup>r</sup> Pierre Bois, Pierre Bouchard, D<sup>r</sup> Martial G. Bourassa, Gretta Chambers, D<sup>r</sup> Michel Chrétien, Claude Corbo, Jacqueline Darveau-Cardinal, Jean-Paul Desbiens, Richard Drouin, Fernand Fontaine, Lise Gauvin, D<sup>r</sup> Jacques Genest, Jacques Girard, Claude Gravel, Jean Guertin, Jean-Paul L'Allier, Ginette Laurin, Jean-Marc Léger, Jean-Paul Lejeune, Robert Lepage, Danielle Ouellet, Jean Paré, Julie Payette, Pierre Pélaudeau, Guy Rocher, Françoise Tétu de Labsade et Lorraine Vaillancourt

Un numéro double au prix régulier : 6,25 \$

En kiosque et en librairie à compter du samedi 30 janvier 1993

Société d'édition de la revue FORCES, 500, rue Sherbrooke ouest, bureau 1270, Montréal (Québec) H3A 3C6  
Pour abonnements : Téléphone (514) 286-7600

LE DEVOIR

# LES SPORTS

BRUINS 4, NORDIQUES 4

## Point de satisfaction

ROBERT LAFLAMME  
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Les Nordiques n'ont pas bien joué mais qu'à cela tienne, John Wetteland et les autres, ont été satisfaits du point qu'ils ont arraché aux Bruins.

L'as-releveur, qui a assisté au match avec la caravane des Expos, a apprécié le spectacle qui s'est soldé par un verdict nul de 4-4.

La période de prolongation a fourni du jeu excitant au possible. Mats Sundin a visé le poteau au terme

d'une époustouflante descente tandis qu'à l'autre bout, Ron Hextall, a été vigilant.

Les Fleurdelisés peuvent s'estimer chanceux d'avoir maintenu leur priorité de trois points sur les Bruins dans la division Adams grâce au deuxième but de la soirée d'Owen Nolan, marqué à 14:54 du dernier engagement.

Les Bruins ont dominé pendant la majeure partie de la rencontre. Profitant des largesses en défensive de leurs rivaux, ils avaient pris l'avance 3-1 en première période. Après avoir vu les Nordiques revenir dans le

match au deuxième vingt, ils avaient repris les devants 4-3 avant la fin.

Vladimir Ruzicka, ses 14e et 15e, Grigori Panteleyev, son 8e, et Stephen Leach, son 17e, ont réussi les filets des visiteurs.

Outre Nolan, ses 24e et 25e, Joe Sakic, son 32e, et Claude Lapointe, son 6e, ont été les autres marqueurs des Nordiques.

Sundin a atteint le plateau des 200 points en carrière. Les gardiens ont bien fait même s'ils ont paru chanceux par moments. Ron Hextall a fait face à 37 tirs et Andy Moog a été confronté à 25 lancers.

SOMMAIRE

**Première période**  
1. Boston, Ruzicka 14 (Reid, Wesley) 7:43 (an)  
2. Québec, Sakic 32 (Kovalenko, Hough) 16:16  
3. Boston, Ruzicka 15 (Reid, Kovalenko) 18:45  
4. Boston, Panteleyev 8 (Poulin, Heinz) 19:08

**Deuxième période**  
5. Québec, Nolan 24 (Sundin, Ricci) 9:24 (an)  
6. Québec, Lapointe 6 (Pearson, Finn) 10:34  
7. Boston, Leach 17 (Bourque, Oates) 18:55

**Troisième période**  
8. Québec, Nolan 25 (Sundin, Ricci) 14:54 (an)

**Prolongation**  
Aucun but.

**Tirs au but par**

Boston	15	9	7	6	—	37
Québec	4	11	7	3	—	25

**Gardiens:** Boston: Moog (N.20-12-3), Québec: Hextall (N.23-10-4).  
**Avantages numériques:** Boston: 1-3; Québec: 2-7.  
**Arbitre:** Ron Hoggarth.  
**Juges de lignes:** Ron Asselstine, Mark Vines.  
**Assistance:** 15 082



GILLES MARCOTTE

## Relance et compte

Une singulière journée s'annonçait, qui allait commencer tôt... La ville dormait encore, moi aussi, comme toujours, quand CBF commence à nous dire bonjour. Sauf que, six heures et quart... Bang! Le radio-réveil s'allume, la bande à Le Bigot jubile déjà, Joël surtout, dont la voix, toute radiophonique, éloquente et melliflue, soit-elle, me dispose peu d'ordinaire à glisser en douceur dans un autre jour. Je préfère le silence, ces petits bruits domestiques, familiers, la bouilloire, le chat, le tintement du plancher de bois franc, d'un sourire... Mais hier, c'était autre chose, Joël et ses complices animalia, sur place, un salut au nouveau DEVOIR.

Alors, hop! sortir du lit, passer sous la douche et, vif et joyeux, descendre l'escalier, sauter dans l'auto, rouler vers de Bleury, saluer le préposé au stationnement et, on fait du sport ou en fait pas, monter deux à deux les marches qui mènent pendant neuf étages à la salle de rédaction.

Ca bourdonnait là-dedans. Beaucoup de monde. J'ai dû zigzaguer, tricoter et même éviter de justesse la pointe du turban de Francine Grimaldi, déguisée en Francine Grimaldi, pour finalement atteindre mon bureau, encombré par des téléphones, des balayeurs d'ondes, tout un bataillon électronique, derrière lequel s'affairait un homme coiffé d'écouteurs, micro sous le nez; celui-là même qui fait circuler l'information sur la circulation. Un athlète, sûrement, me suis-je dit, en constatant l'allant, les contorsions, les élans de Roger Laroche qui abandonnait de temps à autre son poste pour courir à l'autre bout de la salle vers Serge Chapeau, grand amateur boxe, en train d'organiser le portrait du vieux loup de mer LeBigot, qui lui gardait le cap sur le nouveau DEVOIR en compagnie de sa foule d'invités.

TENNIS

## Halard arrache un set à Seles

Graf élimine Capriati en deux manches à Melbourne

ROBERT KITSON  
REUTER

Melbourne — Julie Halard, troisième joueuse française, est passée tout près de l'exploit hier en manquant d'éliminer Monica Seles, numéro mondiale, en quarts de finale des Internationaux d'Australie.

Seles, qui n'avait concédé qu'un seul set dans sa bataille pour le titre australien l'an dernier, a bien failli perdre face à la Française, pour finalement se ressaisir et l'emporter en trois sets 6-2 6-7 (7-5) et 6-0.

«Alors que je menais 6-5 et 40 à rien dans le deuxième set, je n'aurais jamais dû laisser Julie revenir dans la partie», a reconnu la Yougoslave, qui n'a pu empêcher la Française de sauver trois balles de match.

Julie Halard a reconnu que les efforts déployés pour arracher le deuxième set avaient eu raison de ses moyens physiques dans le troisième.

«Après ma victoire dans le deuxième, j'ai cru un instant que la victoire était à ma portée. Mais j'ai dû déchanter. Maintenant, je sais pourquoi elle est le numéro un. C'est un mur», reconnaît la Française.

Capriati n'a pas pleuré  
L'Allemande Steffi Graf a pris sa revanche de Barcelone en éliminant l'Américaine Jennifer Capriati en

deux manches 7-5 et 6-2.

Elle sera opposée en demi-finales à l'Espagnole Arantxa Sanchez Vicario, qui s'est elle-même qualifiée en sortant l'Américaine Mary Joe Fernandez en deux sets, 7-5 et 6-4.

Steffi Graf, la numéro deux mondiale, s'était vu priver d'une médaille d'or aux JO de Barcelone l'an dernier par la jeune Capriati. Sa victoire d'hier lui ouvre la voie à une éventuelle quatrième victoire aux Internationaux d'Australie.

«Je suis très contente du résultat. Cela me montre véritablement que je suis en bonne forme (...) Cela m'aidera parce que je sais que ce sera difficile», a-t-elle déclaré à l'issue de sa rencontre.

Jennifer Capriati, âgée de 16 ans, n'a pas pleuré cette année comme elle l'avait fait l'an dernier après sa défaite à Melbourne face à Gabriela Sabatini, également en quarts de finale. Cette année, elle pouvait avoir l'assurance d'avoir sorti le meilleur d'elle-même, en particulier dans le premier set.

L'Argentine, tête de série no 3, s'est qualifiée pour les demi-finales en battant en trois sets 4-6, 7-6 (14/12) et 6-0, la Française Mary Pierce (no 10).

Sabatini rencontrera en demi-finale la première joueuse mondiale, victorieuse des deux dernières éditions.



PHOTO AP

À l'arraché, Monica Seles est passée en demi-finale à Melbourne.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Hier

Boston 4, Québec 4
New Jersey 2, NY Islanders 8
Washington 3, Pittsburgh 6
Minnesota 2, Toronto 1
Buffalo 4, Philadelphie 3 (P)
Ottawa 1, Saint Louis 5
Detroit 9, Calgary 1
San Jose à Los Angeles

<b>Lundi</b>	<b>Demain</b>
Boston 2, Montréal 3 (P)	Winnipeg à Boston
<b>Ce soir</b>	Hartford à Ottawa
Hartford à Montréal (19h35, RDS)	Saint Louis à Tampa Bay
Washington à Buffalo	Québec à Philadelphie (19h35, TQS)
Winnipeg à Rangers	Islanders à Pittsburgh
Detroit à Edmonton	New Jersey au Minnesota
Chicago à Vancouver	Calgary à Los Angeles

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

**Section Adams**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Montréal	52	30	17	5	208	172	65
Québec	50	27	16	7	209	182	61
Boston	50	27	19	4	200	180	58
Buffalo	49	24	19	6	213	173	54
Hartford	49	13	32	4	157	228	30
Ottawa	52	4	45	3	113	250	11

**Section Patrick**

Pittsburgh	50	33	13	4	218	167	70
Washington	49	25	20	4	195	178	54
New Jersey	48	24	21	3	169	164	51
NY Rangers	48	22	19	7	196	187	51
NY Islanders	49	22	22	5	202	180	49
Philadelphie	48	18	23	7	189	198	43

Conférence Clarence-Campbell

**Section Norris**

Chicago	53	30	17	6	185	141	66
Detroit	52	28	20	4	221	177	60
Minnesota	50	25	17	8	174	162	58
Toronto	50	23	20	7	167	158	53
Saint Louis	50	21	23	6	174	178	48
Tampa Bay	51	16	32	3	161	196	35

**Section Smythe**

Vancouver	49	29	14	6	220	151	64
Calgary	50	25	19	6	188	170	56
Winnipeg	49	24	20	5	185	182	53
Los Angeles	48	23	20	5	195	202	51
Edmonton	51	17	27	7	139	197	41
San Jose	49	6	41	2	134	237	14

LES MENEURS

Canadien			
b	p	pts	
Lemieux, Pit.	39	65	104
LaFontaine, Buf	30	55	85
Oates, Bos.	30	53	83
Racchi, Phi.	29	48	77
Bure, Van.	44	30	74
Mogilny, Buf.	46	27	73
Selanne, Win.	39	34	73
Turgeon, Is.	29	44	73
Gilmour, Tor.	18	54	72
Stevens, Pit.	36	33	69
Yerman, Det.	34	35	69
Roenick, Chi.	27	42	69
Robitaille, LA.	32	33	65
Damp'asse, Mon	26	39	65
Muller, Mon.	22	43	65
Hull, Stl.	32	32	64
Sakic, Qué.	32	33	65
Roberts, Cal.	27	36	63

EN BREF

BUTCHER REMPLACE BROWN AUX ÉTOILES

New York (AP) — Le défenseur Garth Butcher, des Blues de St.Louis, remplacera son coéquipier Jeff Brown lors du match des étoiles de la LNH, le 6 février au Forum. Brown a subi une légère fracture au pied gauche, le 14 janvier à Ottawa. Chez les Blues, on espérait que la blessure soit guérie à temps pour la rencontre des étoiles mais le médecin de l'équipe vient d'imposer à Brown trois autres semaines de repos. Butcher en sera à une première participation au match des étoiles, à sa 12e saison dans la LNH.

ESSAIS D'ESTORIL: MEILLEUR TEMPS POUR PROST

Estoril, Portugal (AFP) — Le Français Alain Prost (Williams-Renault) a réalisé le meilleur temps lors de la deuxième journée des essais privés de Formule 1 hier sur le circuit d'Estoril, près de Lisbonne. Le vent moins intense et les meilleures conditions de la piste ont permis aux neuf pilotes représentant six écuries d'améliorer leurs temps de la veille.

LE GYMNASTE CHERBO COURONNÉ DU PRIX OWENS

New York (Reuter) — Le Biélorusse Vitali Cherbo, qui a conquis le nombre record de six médailles d'or olympiques en gymnastique aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992, s'est vu décerner hier à New York le trophée international Jesse Owens 1993. Vitali Cherbo recevra officiellement ce prix le 9 février, a annoncé le créateur du Trophée international Jesse Owens, Herbert Douglas. Le Biélorusse, qui était membre de l'équipe de la CEI lors des Jeux de Barcelone, a devancé pour l'attribution du trophée l'Américaine Jackie Joyner-Kersey et l'Américain Kevin Young. Young avait établi un record du monde en remportant la médaille olympique du 400 mètres haies et Joyner-Kersey avait défendu avec succès son titre olympique d'heptathlon à Barcelone.

Ligue nationale de football

## Reeves à la barre des Giants

ASSOCIATED PRESS

East Rutherford, New Jersey — Les Giants de New York ont finalement trouvé leur entraîneur-chef, Dan Reeves, après que leurs deux premiers candidats eurent refusé l'emploi.

Même si les détails de l'entente n'ont pas été dévoilés, il appert que Reeves a signé un contrat de cinq ans d'une valeur de 4 millions\$, incluant les bénéfices.

La tâche sera considérable pour Reeves, qui doit rebâtir une équipe en chute libre depuis sa conquête du Super Bowl il y a deux ans.

En 12 ans à la tête des Broncos de Denver, Reeves s'est rendu trois fois au Super Bowl sans toutefois ne jamais l'emporter.

Reeves a déclaré qu'il était conscient qu'il n'était pas le premier choix de Young, «mais l'important est que je sois le choix final», a-t-il ajouté.

George Young, directeur-gérant des Giants, avait déjà offert le poste à Tom Coughlin, entraîneur-chef à l'Université de Boston, ainsi qu'à Dave Wannstedt, coordonnateur de la défensive des Cowboys de Dallas. Coughlin, un ancien adjoint de Bill Parcells chez les Giants, a choisi de demeurer à l'Université de Boston; Wannstedt a préféré l'offre des Bears de Chicago pour succéder à Mike Ditka.

La journée même où les Bears annonçaient l'embauche de Wannstedt, mardi de la semaine dernière, Young rencontrait Reeves dans un hôtel de Denver. Il semble qu'il lui ait offert le poste le lendemain.

«À notre dernière conférence de presse (pour annoncer le congédiement de Ray Handley), j'ai dit que l'homme que je recherchais serait bien organisé, enthousiaste, dévoué et discipliné, a rappelé Young. L'important est de choisir un entraîneur de qualité, l'âge n'ayant pas d'importance. De toute façon il est beaucoup plus jeune que moi.»

«C'est un moment très excitant», a dit Reeves, âgé de 49 ans et qui a été congédié par les Broncos après que l'équipe eut perdu cinq de ses six derniers matches pour terminer la saison avec un dossier de 8-8.

«Il y a 10 jours je n'avais plus rien. Je pensais qu'il me faudrait passer 12 mois sans football. Je travaille comme entraîneur-chef depuis 12 ans, mais je n'ai jamais été aussi excité.»

Reeves hérite d'une équipe qui n'a pu faire mieux qu'un dossier de 6-10 la saison dernière.

Son prédécesseur Ray Handley a souvent été confronté à la controverse en deux ans à la tête des Giants, notamment pour ce qui est du choix du quart-arrière entre les vétérans Phil Simms et Jeff Hostetler.

Les journalistes new-yorkais n'ont d'ailleurs pas perdu de temps. Leur première question à Reeves: qui de Simms ou Hostetler commencera la prochaine saison au poste de quart?

«Je ne le sais pas, a répondu Reeves. J'ai du respect pour Jeff et Phil. Je n'ai pas eu le temps d'y penser. Je vais devoir en discuter avec les deux joueurs concernés.»

BASEBALL

Maddux s'entend avec les Mets

ASSOCIATED PRESS

New York — Le lanceur Mike Maddux, qui est passé des Padres de San Diego aux Mets de New York après les assises d'hiver, a accepté hier une entente de deux ans évaluée à 2 375 000\$. Maddux, qui a gagné 510 000\$ la saison dernière, recevra un boni de 225 000 \$ à la signature, 900 000\$ cette saison et 1,25 million\$ en 1993. Il demandait 1,35 million\$ en arbitrage et les Mets lui avaient offert 910 000\$.

«Je suis content parce que je n'aurai pas à me préoccuper de mon contrat au camp d'entraînement», a-t-il dit.

Le lanceur droitier de 31 ans a fiché un dossier de 2-2 et une moyenne de points mérités de 2.37 avec les Padres la saison dernière. Il a également enregistré cinq sauvetages.

## «Esclavage, dictature, guerre...»

Réaction des entraîneurs à la non-rétribution directe aux athlètes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — «Esclavage», «dictature», «guerre»... Les managers américains tels Brad Hunt et John Nubani ne mâchent pas leurs mots pour exprimer leur colère et leur indignation vis à vis des décisions prises par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) le week-end dernier à Djakarta.

«C'est vraiment incroyable. C'est une dictature, de l'esclavage pourtant aboli dans les années 1860 dans notre pays, a déclaré à l'AFP John Nubani, agent notamment de Roger Kingdom (110 m haies) et membre de l'organisation des managers (IAAR).

«C'est un retour en arrière que nous refusons, quelque chose qui n'existe dans aucun autre sport au monde.»

La Fédération internationale a

choisi la fermeté dans le conflit les opposant aux managers et athlètes à propos d'une rétribution directe. A la menace de boycottage des Mondiaux de Stuttgart (août), elle a brandi celle de la disqualification olympique en cas d'absence désormais aux principaux sommets mondiaux.

«Cela n'a fait que renforcer notre détermination, a affirmé Brad Hunt chargé des intérêts de «stars» telles Mike Powell, Michael Johnson et Gwen Torrence. Il a confirmé que ses «protégés» avaient annoncé leur volonté de boycotter Stuttgart si l'IAAF ne montrait pas un désir d'inclure les athlètes dans la direction des affaires.

«L'IAAF veut «posséder» les athlètes gratuitement mais il y a très peu de chance qu'elle applique avec succès cette politique, a-t-il poursuivi. Elle mettrait en danger

l'athlétisme aux Jeux et violerait la loi antitrust existant dans notre pays.»

Possible sommet à Toronto

Selon Nubani, les membres de l'IAAR préparent la documentation pour tous les managers et athlètes et espèrent organiser une réunion au sommet dans les prochaines semaines. En fait, les Mondiaux en salle de Toronto (12-14 mars) apparaissent comme un moment stratégique pour lancer la riposte dans ce que Hunt décrit désormais comme «une guerre.»

Tout semble désormais possible, jusqu'à une scission entre gouvernants et athlètes et l'apparition d'un pouvoir, voire d'un circuit, parallèle. «Cela s'est déjà produit en golf et en tennis. Les athlètes tiennent à contrôler leur vie», a fait re-

marquer Nubani. «Cela pourrait se produire dès le mois d'août», a glissé pour sa part Hunt.

Ce dernier a également évoqué le cas Butch Reynolds qui réclame 27 millions de dollars de dommages et intérêts à l'IAAF pour sa suspension de deux ans et est menacé de poursuites s'il ne revient pas sur ses «propos scandaleux et dénués de tout fondement» tenus à l'égard de l'IAAF.

«Il lui demande de retirer des propositions en fait par un juge, a fait remarquer Hunt. Les dirigeants de l'IAAF peuvent rester assis dans leurs bureaux de Londres et Rome mais Coca Cola, Mobil, Visa, le Comité organisateur d'Atlanta... tous sont tenus d'écouter la justice américaine. Je peux vous assurer que Butch recevra son argent et ce ne sera pas difficile.»

Ca donnait quelque chose du genre: de Le Bigot à Laroche, qui contourne Grimaldi, et remet à Le Bigot, qui contourne Grimaldi, qui... recontourne Grimaldi, et passe Chapeau qui se présente seul devant Grimaldi, étourdie, ahurie... qui réussit, eh! oui, à reprendre la parole et à placer quelques mots, avant de filer vers les toilettes, étant donné qu'elle avait du fil à retordre avec ses pendants d'oreille et un peu de «lousse» dans le turban. Mais quelle ténacité, quelle opiniâtreté, comme l'aurait sans doute constaté René Lecavalier! On l'en félicite. On l'en remercie. Sa vigueur, son élan, sauront nous nous inspirer.

Tout allait donc dans toutes les directions. La parole fusait dans la salle comme le puck sur la patinoire à la belle époque de Ti-Guy Lafleur. En passant, Ti-Guy justement, qui a dit OUI au mois d'octobre, qui s'est promis depuis de se tenir à bonne distance des subtilités et des embûches du droit de veto, rehaussera les patins au Forum en prélude au match des Étoiles.

Cher Ti-Guy... On aura beau dire, on a pas encore trouvé à le remplacer et souvent, surtout ces temps-ci, nombreux sont ceux qui s'en ennui. Souvent la disette: les joueurs du Canadien, malgré l'ajout de Damphousse et Bellows, ne font que trop rarement bouger les cordages et surtout, il n'y a présentement aucun patineur assez explosif pour changer l'allure d'un match en quelques minutes, comme Ti-Guy savait le faire. Enfin...

Pour revenir à la relance, le lecteur fidèle, comme l'autre tenté de temps à autre par une incursion dans nos pages, aurait constaté que LE DEVOIR a remis du sport dans ses pages. Depuis quatre mois précisément. Redémarrage prévu dans le plan de relance du DEVOIR. Cette page, travaillée discrètement en est rendue à l'étape du figolage.

Depuis hier, les lecteurs peuvent prendre connaissance des principaux résultats sportifs de la veille dans l'édition finale: éléments d'information élémentaires, qui sont là désormais, qui éviteront aux lecteurs de les chercher ailleurs. Cette étape, essentielle à la crédibilité d'une page de sport, est franchie. Yves d'Avignon, journaliste-pupitre, féru de sport, et connaisseur, Roland-Yves Carignan, jeune pupitreur féru de journalisme, des collaborateurs-surprises à l'occasion, moi-même, faisons le pari de raconter, de commenter, de présenter dans cette page l'essentiel de ce qui se passe en sports. Autrement dit, ici, on relance etc... compte!